

Boîte à outils pour des Projets Numériques Résilients

Concevoir et piloter des services publics numériques ouverts et souverains

2025

Mention licence

Ce livre blanc a été rédigé par Frédéric Duflot et Valentin Schabelman d'Examin, Benjamin Jean et Vincent Bachelet d'inno³. Il s'appuie sur différentes ressources existantes et soumises à leurs propres licences, dont la [Boîte à outils de l'Incubateur des territoires](#). La mise en page a été assurée par Matthieu Bonnet (Examin).

Examin est un éditeur de logiciel de pilotage de la conformité numérique (cybersécurité, protection des données, IA, Data, etc.) et de la conformité industrielle (www.examin.eu).

inno³ est un cabinet de conseil en innovation ouverte, indépendant et spécialiste de l'Open Data, de l'Open Source et des communs numériques (www.inno3.fr).

Partagé sous [Licence Ouverte 2.0](#), ce livre blanc se veut itératif et fera l'objet de nouvelles versions afin d'intégrer nos mises à jour et d'éventuelles contributions tierces. Ainsi, n'hésitez pas à transmettre vos commentaires, proposer de nouvelles actions ou à faire état d'un retour d'expérience qui pourrait être partagé en envoyant un message à contact@examin.eu ou hello@inno3.fr

Une nouvelle version pourra ainsi être proposée sur la base de vos retours d'expérience.

Crédits

- [Boîte à outils de l'Incubateur des territoires](#), inno³, ANCT, Creative Commons By-SA 4.0
- [Commons Model Canva](#), inno³, Creative Commons By-SA 4.0
- [Guide de conformité au Cyber Resilience Act à destination des acteurs de la filière Open Source](#), inno³ et CNLL, Creative Commons By-SA 4.0

Édito

Les crises, économiques comme sanitaires, que nous traversons depuis plus de dix ans renforcent l'importance du numérique pour notre société. Parallèlement, les savoirs et compétences sont captés par un petit nombre d'acteurs majoritairement non-Européens. La **résilience des projets numériques s'impose comme une condition de la bonne gestion des deniers publics comme de l'anticipation des crises à venir.**

Selon l'expérience **d'inno³** et **d'Examin**, seules une **appropriation généralisée des modèles de développement libres et ouverts** par les organisations (et les individus qui les composent) permettra d'ouvrir la voie à une résilience véritable et pérenne. Pour ce faire, il est nécessaire d'apporter un nouveau regard aux réglementations, aux normes techniques et aux bonnes pratiques qui caractérisent et font la force des dynamiques telles que l'open source et ses dérivés. Elles s'accompagnent d'un ensemble de **méthodes d'évaluation qui vise à assurer une garantie de conformité et de maîtrise du numérique** au sein de chaque projet.

Plus encore, un projet résilient doit s'intégrer dans la vie politique et économique du territoire et prévoir un partage efficace des compétences et des responsabilités entre les parties prenantes. Les services numériques, et a fortiori les services numériques publics, se doivent avant tout d'être accessibles en autonomie. Ils doivent donc être conçus autour d'une expérience utilisateur qui prend en compte les besoins et les capacités des usagers-citoyens, bénéficiaires finaux de ces projets.

Au travers de cette « boîte à outils », inno³ et Examin proposent un ensemble de **recommandations** afin de faire de l'utilisation de l'open source et de la mise en conformité un atout dans la gestion de projets résilients.

Ces recommandations sont transposables pour l'ensemble des réglementations imposées aux organisations privées et publiques (État, collectivités territoriales, etc.) dans le cadre d'un projet numérique en développant quelques thématiques fondamentales telles que la protection des données personnelles et des systèmes d'information. Ce document constitue un canevas qui ne demande qu'à être enrichi des contributions des acteurs publics qui souhaiteraient s'en emparer.

Benjamin Jean
Président inno³

&

Frédéric Duflot
Président Examin

Introduction

Pour assurer la continuité des services publics dont ils sont garants, les acteurs publics deviennent les premiers utilisateurs, mais aussi les initiateurs et les garants de projets numériques résilients, fiables, **visant la constitution de communautés plus que de monopoles, l'ouverture plus que l'exclusivité, la collaboration plus que la commande.**

Les territoires disposent d'une compétence non exclusive pour proposer et mettre en œuvre, à leur niveau et en coordination avec les autres organisations territoriales, des projets dans le domaine numérique. Les projets conçus dans ce cadre intègrent l'idée que l'action publique doit évoluer pour que les collectivités proposent ou participent à des services de meilleure qualité, garantissent un haut niveau de fonctionnement ou dynamisent le tissu économique. Les projets innovants et ouverts sont à ce titre un véritable levier pour transformer la société de façon plus efficace, inclusive et intelligente.

Ces projets ouverts, porteurs d'innovation, sont souvent caractérisés par **des coûts d'investissement et de maintien importants**, les rendant difficiles à conserver dans la durée par quelques acteurs isolés.

Ces projets requièrent également des **compétences technologiques rares** et surtout la prise en compte d'enjeux dépassant largement le périmètre habituel du territoire (propriété des données, souveraineté, etc.). Une gestion de projet partagée et agile sera ainsi plus adaptée aux problématiques évolutives du projet, et donc indispensable à la réussite et à la résilience d'un projet numérique ouvert. L'**effet réseau**, particulièrement important en matière de numérique, ne cessera de se développer au fur et à mesure que de nouveaux membres rejoindront la communauté. Cela suppose cependant la mise en place d'une gouvernance partagée qui assurera une véritable gestion communautaire entre les différents échelons territoriaux ainsi que tous les acteurs du territoire.

En fine, les bénéfices retirés de tels projets numériques seront d'autant plus importants que seront grandes et actives les communautés sous-jacentes : offrant à la fois le cadre de mutualisation nécessaire, possiblement entre acteurs publics et privés, et la résilience reposant sur une gouvernance communautaire pérenne.

C'est pourquoi il est essentiel pour toute organisation d'une certaine ampleur de mettre les écosystèmes au cœur du développement de ses projets numériques ouverts. Ceux-ci doivent ainsi être conçus de façon à assurer **leur pérennité, leur gestion partagée**, mais aussi **la loyauté, la continuité et la cohérence des actions publiques**, etc.

Un projet résilient permet aux collectivités de conserver à tout moment la maîtrise du projet ouvert tout au long du cycle de vie. Cela permettra également de l'adapter aux nouveaux enjeux et à ses besoins à venir, tout en partageant la gouvernance avec les acteurs intéressés. Ainsi, il pourrait faciliter le maintien d'une compétence sur un territoire, favoriser le développement local en assurant une activité économique pérenne ou encore réduire la dépendance à des fournisseurs de logiciels.

L'Open Source peut se définir comme un mouvement visant à garantir à chaque utilisateur, via des licences basées sur le droit d'auteur, la possibilité d'utiliser, étudier, modifier et redistribuer le code-source d'un logiciel. Au-delà de la transparence, pleinement renforcée par l'utilisation d'outils open source, ces outils permettent de promouvoir la traçabilité des données. Ils font par

ailleurs preuve d'une forte capacité d'adhésion par la promotion d'une gestion démocratique et d'un partage de valeur accrue. Il s'agit ainsi pour l'acteur public de se saisir pleinement des enjeux posés par la Loi pour une République numérique de 2016, qui fait de l'ouverture des données et des projets numériques le principe pour les collectivités et les administrations.

Concernant la gestion de la **conformité**, l'augmentation du nombre des réglementations et des procédures (RGPD, Cyber Resilience Act, etc.), trop souvent perçues comme facteur de risque, suppose un maintien et un partage des compétences en fonction des différents risques identifiés. Au-delà du respect de la réglementation, la bonne maîtrise de la conformité est essentielle afin d'accroître la transparence des acteurs, de l'environnement et du projet. Cette maîtrise favorise la traçabilité des informations (par ex. registre des données personnelles traitées, suivi du projet, nomenclature des composants logiciels utilisés, etc.), ce qui est fondamental dans le cadre de projets ayant une durée de vie de plusieurs années et/ou supérieure à la durée des mandats en cours. Enfin, l'adhésion des parties prenantes au projet pourra être accrue du fait de leurs implications dans l'ensemble des processus liés à la conformité, notamment quand le Responsable de la conformité agit en tant que pilote. Néanmoins, une sécurité absolue sur les infrastructures informatiques qui soutiennent ces projets ainsi que les données qu'ils traitent est indispensable pour aborder le projet en toute sérénité.

Recommendations

01- PRÉFIGURER LA CRÉATION DU PROJET NUMÉRIQUE

Cibler le besoin et son environnement

🎯 Les objectifs

- Identifier les besoins du projet dans sa globalité
- Identifier l'écosystème passé, actuel et futur dans lequel doit évoluer le projet
- Identifier les ressources nécessaires pour mener à bien le projet tant en interne que parmi les partenaires

🤝 Les acteurs

- Pilote : Chef de projet (et futur responsable de la résilience), décideurs
- Support : métiers

🔑 Les actions clés

A. FORMALISER LES BESOINS	B. RECENSER LES INITIATIVES PASSÉES ET SIMILAIRES	C. IDENTIFIER LES ACTEURS PILOTES
Formaliser les besoins et les objectifs principaux du projet.	Recenser les initiatives passées ainsi que les projets similaires parmi les territoires adjacents ou dotés des mêmes besoins	Identifier les territoires pilotes dans le domaine du projet, les acteurs, notamment les porteurs principaux du projet et l'ensemble des organismes concernés

D. CARTOGRAPHIER LES RESSOURCES	E. CARTOGRAPHIER LES COMPOSANTS	F. IDENTIFIER LES LICENCES
Cartographier les ressources (compétences, finances, organisation) existantes mobilisables pour répondre au besoin du projet Identifier les contraintes et les liens de dépendance économique et technologique du projet.	Cartographier les composants (logiciels, bases de données, systèmes d'information, etc.) existants mobilisables pour répondre au besoin du projet	Identifier les licences sous lesquelles sont partagées les ressources dont la réutilisation est souhaitée, et s'assurer de leur compatibilité avec le projet

01- PRÉFIGURER LA CRÉATION DU PROJET NUMÉRIQUE

Guider les parties prenantes autour du projet

🎯 Les objectifs

- Mobiliser toutes les parties intéressées autour du projet
- Sécuriser l'implication des parties prenantes dans le projet
- Définir les missions de chacune des parties prenantes
- S'assurer de la conformité de l'ensemble des parties prenantes

🎭 Les acteurs

- Pilote : Responsable de la résilience
- Support : décideurs

🔑 Les actions clés

A. ASSURER LE PARTAGE D'UNE VISION	B. LISTER LES OBJECTIFS	C. FORMALISER LES FONDAMENTAUX
Assurer le partage d'une même vision des règles de droit applicable par chacune des parties prenantes	Lister de façon collaborative les objectifs, valeurs, freins, leviers et réglementations applicables au projet et à chaque acteur ainsi que les rôles et responsabilités de chaque acteur	Formaliser ces éléments fondamentaux du projet dans un document, et veiller à son acceptation par toutes les parties prenantes
D. ASSURER LA PRISE EN COMPTE DES INTÉRêTS PARTICULIERS	E. FORMALISER ET COMMUNIQUER L'OBJECTIF SUR	F. ANTICIPER LES POINTS DE BLOCAGE
Assurer la prise en compte des intérêts particuliers de chaque acteur, au vu de ses missions et de ses besoins propres	Formaliser et communiquer publiquement sur l'objectif du projet numérique, la méthodologie adoptée et les responsabilités de chaque acteur	Anticiper les points de blocage en matière de conformité et mettre en œuvre les plans d'action en amont du projet

01- PRÉFIGURER LA CRÉATION DU PROJET NUMÉRIQUE

Définir la gouvernance du projet

🎯 Les objectifs

- Mettre en place une gouvernance collaborative assurant la participation de toutes les parties prenantes
- Impliquer les parties prenantes qui le souhaitent dans la gouvernance du projet et la gestion des ressources afférentes
- S'assurer de la résilience de la gouvernance
- Assurer la prise en compte des intérêts des bénéficiaires du projet

🎭 Les acteurs

- Pilote : Chef de projet (et futur responsable de la résilience)
- Support : décideurs

🔑 Les actions clés

A. FAVORISER L'ENGAGEMENT DES MEMBRES	B. IDENTIFIER LES POINTS DE BLOCAGE	C. METTRE EN PLACE UN MODE DE RÉSOLUTION DES CONFLITS
Solliciter et favoriser l'engagement des membres prêts à s'investir dans la gouvernance.	Identifier les points de blocage potentiels dans les prises de décision et mettre en œuvre des procédures de contournement le cas échéant.	Mettre en place un mode de résolution des conflits interne aux parties prenantes et le cas échéant les procédures d'entrée et de sortie des participants.

D. DÉFINIR LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS	E. IDENTIFIER LES BÉNÉFICIAIRES	F. FORMALISER LES MODALITÉS DE CONSULTATION
Définition des rôles et responsabilité dans les questions relatives à la protection des systèmes d'information et des données personnelles et dans la valorisation des données d'une manière générale.	Identifier les bénéficiaires et personnes concernées par le projet numérique ainsi que les bénéfices qu'ils peuvent en retirer.	Formaliser les modalités de consultation de ces personnes.

Sensibiliser et engager les collaborateurs

🎯 Les objectifs

- Assurer une participation pérenne des parties prenantes, fidéliser les développeurs et plus globalement l'ensemble des contributeurs
- Assurer la conformité du projet pendant toute sa durée de vie
- Former et sensibiliser les parties prenantes

🎭 Les acteurs

- Pilote : Responsable de la résilience, service juridique
- Support : service informatique

🔑 Les actions clés

A. ORGANISER DES TEMPS D'ÉCHANGES	B. METTRE EN PLACE DES OUTILS DE TRAVAIL COLLABORATIF	C. CENTRALISER LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES
Organiser des temps d'échanges réguliers et inclusifs au sein des parties prenantes.	Mettre en place des outils de travail collaboratif adaptés aux besoins des parties prenantes.	Centraliser dans un wiki les informations nécessaires à l'intégration et à la contribution de nouveaux acteurs dans le projet.

D. FORMER LES PARTIES PRENANTES	E. ASSURER LA PRÉSENCE DU RESPONSABLE DE LA RÉSILIENCE
Former et sensibiliser les parties prenantes au sujet pertinent dans le cadre du projet numérique (et notamment à la protection des données personnelles et des systèmes d'information).	Assurer la présence ou la représentation du ou des personnes en charge de la résilience à l'ensemble des réunions pendant toute la durée de vie du projet.

02- PARTICIPER À LA VIE DU PROJET NUMÉRIQUE

Assurer la pérennité du projet du point de vue financier

🎯 Les objectifs

- Assurer la pérennité du projet et de ses résultats
- Identifier les dépendances économiques du projet
- Définir les potentialités de valorisation du projet par ses membres, et le soutien que peut y apporter le projet
- Définir les autres outils de financement mobilisables

👤 Les acteurs

- Pilote : Responsable de la résilience, service juridique
- Support : service financier, service juridique

🔑 Les actions clés

A. DÉFINIR LES BESOINS FINANCIERS	B. CONSTITUER UN ARGUMENTAIRE	C. SOUTENIR LA VALORISATION
Définir les besoins de financement du projet en prenant en compte le besoin d'investissement et les besoins de maintenance ainsi que les sources potentielles de financement.	Constituer un argumentaire pour convaincre les financeurs, par typologie d'acteurs.	Identifier et soutenir la valorisation du projet par les parties prenantes.

D. METTRE EN PLACE UN MODÈLE D'AFFAIRES	E. CHOISIR UNE STRUCTURE JURIDIQUE
Mettre en place un modèle d'affaires compatible avec les impératifs du projet et de la structure publique porteuse.	Choisir une structure juridique ou un mode d'organisation juridique adapté aux mécanismes de valorisation identifiés (association, SCIC, etc.).

Assurer la pérennité du projet du point de vue de l'utilisateur

🎯 Les objectifs

- Assurer la pérennité du projet et de ses résultats
- Garantir l'adéquation entre le projet et ses utilisateurs

👤 Les acteurs

- Pilote : Responsable de la résilience
- Support : UX design

🔑 Les actions clés

A. ASSURER LA PARTICIPATION PÉRENNE DES UTILISATEURS	B. FIDÉLISER LES DÉVELOPPEURS	C. ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES PROFILS UTILISATEURS
<p>Organiser des temps d'échanges réguliers et inclusifs au sein de la communauté.</p> <p>Mettre en place un protocole de documentation des retours utilisateurs.</p>	<p>Mettre en place des outils de travail collaboratif adaptés aux besoins de la communauté.</p> <p>Mettre en place de bonnes pratiques automatisant et favorisant la gestion de la propriété intellectuelle au sein du projet de commun numérique.</p>	<p>Identifier et soutenir la valorisation du projet par les parties prenantes.</p> <p>Mettre en place un protocole d'accueil et d'embarquement des nouveaux membres.</p>

02- PARTICIPER À LA VIE DU PROJET NUMÉRIQUE

Assurer la pérennité du projet du point de vue des compétences

🎯 Les objectifs

- Cibler les compétences nécessaires
- Assurer l'implication des acteurs internes ou externes ayant les compétences essentielles pour l'exploitation et la valorisation du projet
- Engager une démarche de documentation afin de faciliter la transmission des compétences

🎭 Les acteurs

- Pilote : Responsable de la résilience
- Support : services généraux

🔑 Les actions clés

A. DÉFINIR LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES	B. IDENTIFIER LES ACTEURS COMPÉTENTS DE 1 ^{er} NIVEAU	C. IDENTIFIER LES ACTEURS COMPÉTENTS DE 2 ^d NIVEAU
Organiser une équipe chargée d'identifier les compétences nécessaires au maintien et développement du commun.	Identifier les acteurs disposant seuls de compétences identifiées comme nécessaires.	Identifier les acteurs partageant la maîtrise d'une compétence essentielle ou en capacité d'acquérir la maîtrise d'une compétence essentielle maîtrisée seulement par un acteur de 1 ^{er} niveau.

D. DOCUMENTER E. SENSIBILISER LES PARTIES PRENANTES	F. FAVORISER LA TRANSMISSION DES COMPÉTENCES
Maintenir à jour une documentation exhaustive concernant toutes les règles et processus, formalisés ou non, au sein du projet. Définir les règles relatives à la mise à jour de la documentation.	Organiser une équipe chargée de répondre aux questionnements internes et externes à la communauté et de maintenir la base de connaissances afférente. Assurer la diffusion des compétences identifiées comme nécessaire, par la documentation ou le travail collectif.

02- PARTICIPER À LA VIE DU PROJET NUMÉRIQUE

Assurer la pérennité du projet du point de vue juridique

🎯 Les objectifs

- Avoir une bonne maîtrise des procédures de consultation des bénéficiaires et des personnes concernées
- Veiller au respect des droits des bénéficiaires et des personnes concernées
- Définir les objectifs
- Sécuriser le projet et s'assurer de l'absence de contentieux ultérieur

🎭 Les acteurs

- Pilote : Service juridique, service informatique
- Support : responsable de la résilience, service veille, décideurs, service communication.

🔑 Les actions clés

A. IDENTIFIER LES RÉFÉRENTIELS OBLIGATOIRES	B. IDENTIFIER LES BONNES PRATIQUES ET LES PROCESSUS	C. IDENTIFIER LES LICENCES
Identifier les référentiels réglementaires et techniques obligatoires (RGPD, CRA, NIS 1 & 2, LPM, etc.) applicables aux acteurs, aux ressources ou aux composantes du projet ainsi que les référentiels spécifiques applicables aux administrations (RGAA, RGI, RGS).	Identifier les référentiels, normes techniques et bonnes pratiques auxquels souhaite se soumettre l'ensemble des parties prenantes (guide d'hygiène, agilité, etc.) ainsi que et les procédures (analyse d'impact ou de risques, homologation, etc.) applicables aux projets.	Identifier les licences applicables en fonction de la ressource concernée (logiciel, base de données, autre) et de la diffusion envisagée.
D. DÉFINIR LES RÈGLES DE PARTAGE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	E. VEILLER	F. INFORMER LES AUTORITÉS
Définir le partage des droits de propriété intellectuelle du projet et des livrables du projet.	Mettre en place un système de veille concernant les réglementations essentielles à la survie du projet.	Informier les autorités de contrôle compétentes des incidents de sécurité (fuite de données, indisponibilité, violation du système d'information, etc.).

02- PARTICIPER À LA VIE DU PROJET NUMÉRIQUE

Assurer la pérennité du projet du point de vue organisationnel

⌚ Les objectifs

- Avoir une bonne maîtrise du projet et des procédures afférentes
- Assurer la reprise du projet ou, le cas échéant, des conditions d'abandon du projet en cas d'évolution des besoins/capacités des parties prenantes

👤 Les acteurs

- Pilote : Responsable de la résilience, service juridique
- Support : auditeurs, service informatique

🔑 Les actions clés

A. DÉFINIR UN CADRE DE TRAVAIL	B. PRÉVOIR ET GÉRER LES INCIDENTS	C. AUDITER
Définir un cadre de travail permettant de favoriser la conformité à ces référentiels et aux procédures imposées par ces référentiels.	Prévoir une procédure de gestion de crise en cas d'incident et élaborer un Plan de Continuité de l'Activité (PCA) ainsi qu'un Plan de Reprise d'Activité (PRA).	Prévoir la mise en place d'audits réguliers sur les différents sujets relatifs au projet (réglementation, financier...).
D. ACTUALISER E. ASSURER LE PARTAGE DES INFORMATIONS	F. LABELLISER	
Actualiser régulièrement les analyses de risques et analyses d'impact liées au projet, notamment en cas d'évolution majeure de l'environnement. Assurer le fait pour l'ensemble des parties prenantes de bénéficier d'outils permettant de partager des informations et des documents de manière collaborative ou, au minimum, d'outils interopérables utilisant des standards ouverts.	Identifier les labels auxquels pourrait adhérer le projet et anticiper les démarches de labellisation pour qu'elles interviennent le plus tôt possible après le lancement du projet (ou, le cas échéant, proposer, dans un cadre étendu, son propre label).	

02- PARTICIPER À LA VIE DU PROJET NUMÉRIQUE

Assurer la pérennité du projet du point de vue technique

⌚ Les objectifs

- S'assurer que le projet utilise des technologies maîtrisables dans la durée.
- Identifier les dépendances techniques qui lieraient le projet à un acteur ou une technologie en particulier

👤 Les acteurs

- Pilote : Responsable de la résilience
- Support : service informatique, service juridique, service achat

🔑 Les actions clés

A. DÉFINIR UN CADRE TECHNOLOGIQUE PÉRENNE	B. CARTOGRAPHIER TECHNOLOGIQUE	L'ÉCOSYSTÈME
Identifier et utiliser des technologies pérennes (idéalement Open Source) qui ne vous lient pas à un acteur et pour lesquels il existe une maintenabilité réelle et un écosystème d'acteurs compétents et disponibles	Identifier les acteurs qui assurent la viabilité des différentes technologies matérielles et logicielles utilisées pour le projet (fournisseur, mainteneur, intégrateur, etc.)	
D. IDENTIFIER LES DÉPENDANCES TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES DU PROJET	E. ANTICIPER DES MESURES DE SUBSTITUTION	
Pour chaque technologie embarquée dans le projet, évaluer son importance vis-à-vis du projet global, tant d'un point de vue technique que fonctionnel et, le cas échéant, sa substituabilité.	Prévoir des mesures d'interopérabilité, de substitution ou de réversibilité pour couvrir les cas de défaillance d'un acteur ou d'une technologie.	

Faire évoluer l'organisation au sein du projet

🎯 Les objectifs

- Adapter l'organisation aux nouveaux besoins
- Faire participer les autres parties prenantes à la gouvernance du projet
- Favoriser l'extension du projet

🎭 Les acteurs

- Pilote : Responsable de la résilience
- Support : Participants au projet

🔑 Les actions clés

A. FIXER LA DURÉE	B. FAIRE MONTER EN RESPONSABILITÉ	C. RECHERCHER DES PARTENAIRES
Fixer des limitations de durée et de mandats en lien aux fonctions dirigeantes de la structure, de façon à assurer une diversité dans la représentation du projet.	Faire graduellement monter en responsabilité de nouveaux collaborateurs du projet.	Rechercher de nouveaux partenaires et répondre aux nouveaux besoins des partenaires existants.
D. PARTAGER L'EXPÉRIENCE		
Réaliser des partages d'expérience auprès des territoires ayant réalisé des projets similaires.		

Conserver la mémoire du projet

🎯 Les objectifs

- Rendre directement accessibles toutes les connaissances nécessaires à la compréhension du projet et de son organisation
- Mettre en place les procédures permettant d'établir la conformité de l'entité

👉 Les acteurs

- Pilote : Responsable de la résilience
- Support : Participants au projet

🔑 Les actions clés

A. METTRE À JOUR LA DOCUMENTATION	B. ORGANISER LE SUIVI ET LA MAINTENANCE	C. ORGANISER LA DOCUMENTATION
Maintenir à jour une documentation exhaustive concernant toutes les règles et processus, formalisés ou non, au sein du projet ; les succès comme les échecs, etc.	Organiser une équipe en charge de répondre aux questionnements internes et externes à la communauté et de maintenir la base de connaissances afférente.	Définir les règles relatives à la mise à jour de la documentation (spécifications et processus, rituels, etc.).
D. ORGANISER LA GESTION DES DONNÉES	E. PUBLIER LES DONNÉES	
Mettre en place une Politique de gestion des données (archivage, métadonnées, durées de conservation, etc.).	Publier les données sur des plateformes de diffusion de la connaissance, des forges, etc.	



Récapitulatif des actions clés



Synthèse et suivi des actions clés

Actions	Référents pilotes	Entités impliquées	Date butoir	Statut
1 - Préfigurer la création du projet numérique				
1.1 - Cibler le besoin et son environnement				
Formaliser les besoins				
Recenser les initiatives passées				
Identifier les acteurs pilotes				
Cartographier les ressources				
Cartographier les composants				
Identifier les licences				
1.2 - Guider les parties prenantes autour du projet				
Assurer le partage d'une vision				
Lister les objectifs				
Formaliser les fondamentaux				
Assurer la prise en compte des intérêts particuliers				
Formaliser et communiquer sur l'objectif				
Anticiper les points de blocage				
1.3 - Définir la gouvernance du projet				
Favoriser l'engagement des membres				
Identifier les points de blocage				
Mettre en place un mode de résolution des conflits				
Définir les rôles et responsabilités				

Actions	Référents pilotes	Entités impliquées	Date butoir	Statut
Identifier les bénéficiaires				
Formaliser les modalités de consultation				
1.4 - Identifier et formaliser le mode de fonctionnement du projet				
Formaliser le cadre de la collaboration				
Mettre en place le processus de contribution				
Désigner un responsable				
Rédiger une doctrine de mise en œuvre de la réglementation				
Publier les informations relatives à la gouvernance				
2 - Participer à la vie du projet numérique				
2.1 - Sensibiliser les collaborateurs				
Organiser des temps d'échanges				
Mettre en place des outils de travail collaboratif				
Centraliser les informations nécessaires				
Former les parties prenantes				
Assurer de la présence du responsable de la résilience				
2.2 - Assurer la pérennité du projet du point de vue financier				
Définir les besoins financiers				
Constituer un argumentaire				
Soutenir la valorisation				
Mettre en place un modèle d'affaires				
Choisir une structure juridique				

Actions	Référents pilotes	Entités impliquées	Date butoir	Statut
2.3 - Assurer la pérennité du projet du point de vue de l'utilisateur				
Identifier les besoins génériques				
Identifier les besoins spécifiques				
2.4 - Assurer la pérennité du projet du point de vue des compétences				
Définir les compétences				
Identifier les compétents de premier niveau				
Identifier les compétents de second niveau				
Documenter				
Sensibiliser les parties prenantes				
Favoriser la transmission des compétences				
2.5 - Assurer la pérennité du projet du point de vue juridique				
Identifier les référentiels obligatoires				
Identifier les bonnes pratiques				
Gérer les consultations				
Identifier les licences				
Définir le partage des droits de propriété intellectuelle				
Déterminer les possibilités de financement				
Veiller				
Informer les autorités				
2.6 - Assurer la pérennité du projet du point de vue organisationnel				
Définir un cadre de travail				
Auditer				

Actions	Référents pilotes	Entités impliquées	Date butoir	Statut
Gérer les incidents				
Déterminer les modalités de reprise ou d'abandon				
Actualiser				
S'assurer du partage des informations				
Labelliser				
2.7 - Assurer la pérennité du projet du point de vue technique				
Définir un cadre technologique pérenne				
Cartographier l'écosystème technologique				
Identifier les dépendances techniques et technologiques du projet				
Anticiper des mesures de substitution				
3 - Anticiper la suite du projet numérique				
3.1 - Faire évoluer l'organisation au sein du projet				
Fixer la durée				
Faire monter en responsabilité				
Rechercher des partenaires				
Partager l'expérience				
3.2 - Conserver la mémoire				
Mettre à jour la documentation				
Organiser le suivi et la maintenance				
Organiser la documentation				
Organiser la gestion des données				
Publier les données				

Fiche de mission type - Chef de projet numérique résilient

Profil requis

Le profil requis est d'abord celui d'un chef de projet ou d'un médiateur. Il a la charge de conseiller les différents acteurs sur les outils et les méthodes à mettre en œuvre pour garantir le projet dans le temps ou l'arrêter quand les conditions d'exécution ne sont plus satisfaisantes. Il ne s'agit pas d'un expert métier, mais d'un agent qui a la capacité d'échanger avec les acteurs de tout niveau (autorité, traitant, partenaire, etc.), à définir des positions communes, à faire vivre le projet... Il ne peut s'agir d'un nouvel arrivant dans l'écosystème que rarement. En fonction de l'organisation déjà en place, il peut être associé à un *Open Source Program Office*, voire préfigurer la mise en place d'un organe.

Missions

- S'assurer de la pérennité du projet
- Veiller à l'implication de l'ensemble des acteurs
- Alerter sur les problèmes constatés
- Anticiper les problèmes à venir

Capacités requises

- Connaissance des acteurs
- Capacité d'organisation
- Expertise métier



Contraintes

Le responsable de la résilience est placé au juste niveau hiérarchique pour lui permettre de réaliser ses missions de manière adéquate. Cette mission peut se cumuler avec d'autres missions.

Le chef de projet veille à ce que cette mission soit clairement identifiée dans les attributions de l'agent et à lui donner les moyens organisationnels (légitimité à agir, temps) et informatiques (logiciels de gestion de projet, base de connaissances) nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Les périodes et actions pendant lesquelles l'agent réalise sa mission de responsable de la résilience sont clairement identifiées. Le cas échéant, elles font l'objet d'un marquage (une simple mention “[Objectif Résilience]” dans le sujet d'un courriel peut suffire) et/ou d'un registre.